

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## PORTUGAL.

Lisbonne, le 6 avril. — La ville est parfaitement tranquille, et aucune tentative n'a été faite pour renouveler les scènes du 2. On dit que le mariage de la reine avec le prince Maximilien, frère de feu le prince Auguste de Portugal est arrêté, et l'on s'attend, demain ou après-demain, à la publication de cette résolution : on ne doute nullement que le pape n'accorde les dispenses nécessaires pour former une pareille union. Cependant le public ne regarde pas avec indifférence le projet d'écartier les droits de l'infante dona Isabelle Marie, ex-régente, dans le cas où la reine actuelle viendrait à mourir sans laisser de descendans, et d'y substituer un des autres enfans de don Pedro, dont l'un est au Brésil et l'autre à Lisbonne avec sa mère. Une contestation pour la succession au trône pourrait bien faire tourner les regards de la nation vers don Miguel.

— Le général Saldanha sera nommé ministre de la guerre.

— Le parti migueliste est fort alarmé, parce qu'il paraît certain que l'article 13 du projet de loi pour accorder des indemnités à ceux qui, pendant la guerre, ont éprouvé des pertes, ne passera pas dans les cortès, ce qui exposerait les agens de l'usurpation à des poursuites de la part de ceux qui ont souffert sans que la loi leur accorde une compensation.

Le 13 avril. — Les deux chambres réunies ont sanctionné la loi sur la vente de la propriété nationale. Elles ont approuvé le projet ministériel sur les indemnités dues pour les dégâts causés par la guerre. Les cortès ont de nouveau dispensé la reine de se conformer à l'art. 90 de la charte, pour marier un prince étranger. M. Léonel a présenté un amendement tendant à rendre obligatoire, pour la reine, l'approbation des chambres pour le choix du nouvel époux. Cet amendement a été rejeté.

Samedi, le comte de Taipa a proposé, dans la chambre des pairs, de voter un message à la reine, pour la prier de vaincre sa répugnance pour un conval immédiat en secondes noces, et de faire des arrangemens pour un prochain mariage, afin d'assurer le bien-être du pays. Cette proposition a été adoptée. Une députation a été nommée; ensuite on a nommé aussi une commission chargée d'élaborer un projet de loi relatif à la succession au trône.

— On lit dans le journal portugais la *Guarda avançada*, du 13 avril, le bulletin suivant :

*Palais des Necessidades, 13 avril.*

S. M. très-fidèle a reçu, à midi, une députation de la chambre des honorables pairs, chargés de lui présenter un message de cette même chambre, pour la prier de vouloir arranger un second mariage sans délai pour le bien de l'état. A la même heure, la reine a reçu une députation de la chambre des députés, qui venait présenter à S. M. le décret des cortès généraux pour l'achat de la propriété nationale, etc.

S. M. a donné ensuite audience aux ministres, et a tenu un conseil de deux heures à 3 heures et un quart. S. M. se porte bien.

— On assure qu'un changement partiel du ministère aura lieu après que les cortès auront terminé leur session. Le duc de Palmella se propose, dit-on, de se retirer, et comme il restera à nommer un ministre de la guerre, il y aura deux ministères vacans.

On dit que Saldanha a refusé les fonctions de ministre de la guerre.

## ANGLETERRE.

Londres, le 23 avril. — Le roi est arrivé aujourd'hui au palais de Saint James pour tenir un conseil privé dans lequel S. M. remettra le sceau privé à lord Duncannon, et le grand sceau aux lords commissaires.

— Le prince R. Liechtenstein, chargé de notifier au roi d'Angleterre l'avènement de l'empereur Ferdinand, est parti hier, pour retourner à Vienne.

— La plupart des membres de la nouvelle administration qui sont membres de la chambre des communes, sont déjà partis pour assurer leur réélection près de leurs commettans. Les travaux préliminaires pour ces élections se font avec beaucoup d'activité, et auront le succès que les libéraux en attendent.

— Le vicomte Melbourne a donné hier son premier dîner à ses nouveaux collègues du cabinet.

— M. O'Connell est parti hier pour l'Irlande. Plusieurs autres membres irlandais sont allés passer les vacances de Pâques chez eux.

Le duc de Wellington a quitté Londres, se rendant à sa maison de plaisance à Walmer.

— Lord John Russel est parti hier pour Devon.

— Le comte Amherst, chargé d'une mission spéciale au Canada, s'embarquera samedi à Portsmouth pour Quebec.

— Une assemblée a été tenue hier à Westminster pour prendre des mesures afin d'assurer la réélection sans frais de lord John Russell à Devon. Plusieurs discours en faveur de ce candidat y ont été prononcés par le colonel Evans, M. Hume, etc. Une souscription a été ouverte ensuite.

Les torys opposent sir John Campbell à John Russell; ils font aussi des efforts en faveur du premier.

— Les journaux torys prétendent que les nouveaux ministres ne seront pas réélus comme membres de la chambre des communes. Les journaux whigs rapportent plusieurs faits à l'appui de l'opinion contraire.

— Les nouvelles du cap de Bonne-Espérance portent que le gouverneur a l'intention de poursuivre les Caffres jusque dans leur pays. Il a envoyé 5,000 livres aux colons qui ont le plus souffert. On évalue la perte éprouvée par ceux-ci à 300,000 de liv. Plusieurs tribus de Caffres sont restés les alliés des Anglais et les ont secouru même au dépend de leur vie.

— L'*Albion* contient, au sujet de l'intervention présumée de la France dans les affaires d'Espagne, l'article suivant :

« On a reçu ce matin des correspondances particulières de Paris, qui portent que les ambassadeurs d'Autriche, de Prusse et de Russie ont signifié à la cour des Tuileries, que dans le cas d'une intervention actuelle de la France dans les affaires d'Espagne, ils demanderaient leurs passeports. D'un autre côté, on prétend que le cabinet français a conseillé à Louis-Philippe, de profiter de la première demande de secours qui pourra lui être faite par le gouvernement de Madrid conformément au quadruple traité. Cette assertion est confirmée par le bruit en circulation dans la cité, que si une amnistie n'est pas immédiatement proclamée par les parties belligérantes en Espagne, 50,000 hommes de troupes françaises passeront les Pyrénées, et occuperont les villes frontières et les positions tenues jusqu'ici par les forces de don Carlos. Nous donnons ces nouvelles, sans les garantir, telles que nous les avons reçues; mais ce ne serait pas pour nous une raison de les croire inexactes si nous apprenions qu'au Foreign Office on n'en a pas connaissance.

« Le *Globe* donne un extrait des dépêches du consul anglais adressées à lord Ponsonby, qui prouve que le sultan ne veut pas s'arrêter dans la voie des améliorations. Il résulte de cet extrait que le gouvernement turc a établi un lazaret aux Dardanelles, où tous les navires venant d'Égypte, doivent subir la quarantaine avant de continuer leur route vers Constantinople. »

## FRANCE.

Paris, le 25 avril. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Plusieurs journaux ont annoncé à tort qu'il y aurait une revue de la garde nationale le jour de la fête du roi. Ce projet n'a jamais existé, le 1<sup>er</sup> mai étant trop approché de l'époque anniversaire des journées de juillet, et S. M., malgré le plaisir qu'elle éprouve à se trouver au milieu de la garde nationale du département de la Seine, ayant exprimé depuis plusieurs années, l'intention de ne pas l'obliger à deux déplacements extraordinaires dans un court espace de temps. »

— La chambre, d'après la proposition de son honorable président, a renvoyé à lundi la discussion sur les 1200 mille francs de fonds secrets.

— La chambre des pairs ne s'assemblera que lundi prochain 27, à une heure. Il y aura une communication du gouvernement. (*Moniteur.*)

— La cour des pairs a décidé qu'elle tiendrait cinq séances par semaine. La séance sera ouverte à midi et levée à 4 heures.

Suivant un usage constant, les femmes ne seront pas admises dans les tribunes publiques. Cet usage a été suivi lors du procès des ministres.

On ne sait pas encore combien dureront de tems les débats; mais on estime qu'ils ne dureront guères plus de six semaines.

— MM. Ed. Albert, J. T. Hugon, et P. R. Martin, prévenus de Lyon, dans le complot d'avril et qui avaient échappé aux poursuites dirigées contre eux, ont écrit hier à M. Pasquier pour le prévenir de leur arrivée à Paris et de leur intention de se constituer prisonniers lundi prochain.

— Les avocats de Marseille ont suivi le noble exemple donné par leurs confrères de Rouen, de Nantes et de plusieurs autres villes. Dans une réunion de l'ordre, tenue le 16 avril, sous la présidence de M. le bâtonnier, il a été résolu, à la majorité de 28 voix contre 2, qu'approbation pleine et entière serait donnée à l'avis du conseil du barreau parisien dans l'affaire des défenseurs nommés d'office pour le procès-monstre, et au refus de ces défenseurs.

— On écrit de Toulouse que le conseil de l'ordre des avocats de cette ville a décidé qu'il adhérerait à la protestation des avocats de Paris contre l'ordonnance du 30 mars.

— Une réunion générale des conseils et des défenseurs des accusés d'avril a eu lieu mardi à Ste. Pélagie; cette réunion était nombreuse. On y remarquait l'abbé de La Mennais, arrivé la veille de Chesnaye; MM. Voyer d'Argenson, Garnier-Pagès, E. Arago, P. Leroux, etc., etc. MM. Guinard, Marrast et Cavaignac ont exposé les bases générales de la défense, arrêtées par le comité; des observations ont été échangées entre les divers assistans. On a traité les questions de compétence, de récusation, de libre défense, et enfin chaque conseil a conféré avec chaque accusé qui a réclamé son ministère. Les défenseurs de province sont attendus prochainement à Paris. (*Tribune.*)

— On a remarqué aujourd'hui à la chambre que M. Humann est seul à son banc, et que ses collègues semblent s'éloigner de lui. Il paraît qu'on lui fait un crime de sa sollicitude pour les intérêts

du trésor et de son respect pour la décision de la chambre. M. Thier croyait que l'amendement de M. Valazé ne serait qu'une plaisanterie sans conséquence; mais maintenant les embarras lui viennent en foule. M. Humann tient bon. MM. Elliot et Livingston se fâchent. M. de Broglie se repent beaucoup aujourd'hui d'être revenu aux affaires; sa figure est fort triste.

Nous navons si M. le général Delort va être chargé de quelque mission extraordinaire; mais il a fait aujourd'hui ses adieux aux ministres et à quelques membres de la majorité. On disait aujourd'hui dans la salle des conférences que M. le général Bernard allait partir pour les États-Unis, avec une mission confidentielle. (Corr. part.)

— L'intérim du ministère de la guerre ne ralentit en rien les travaux des forts détachés. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, des notifications ont encore été faites au nom de l'état pour purger les hypothèques légales, assises sur des terrains compris dans les dépendances des forts de Romainville, des Tournelles et de l'Épine, de la redoute de la Boissière et des travaux de fortifications de la commune de Belleville. Nous apprenons aussi qu'il vient d'être arrêté un nouveau périmètre du fort de l'Épine. (Rénov.)

— Notre respect pour la liberté des votes nous avait interdit jusqu'ici de répéter les bruits d'après lesquels le maréchal Gérard serait décidé à ne pas assister au procès. Nous avons acquis la certitude que ces bruits étaient fondés, et que l'homme qui a fait entrer l'amnistie dans le conseil des ministres, ne prendrait pas part comme juge au procès qu'il a tout fait pour empêcher, et contre lequel il protestera par son absence.

On assure que ce généreux exemple a déjà des imitateurs. (Cons.)

— Les journaux ont annoncé dernièrement que M. Ponti, consul sarde à Barcelone, a été arrêté. Un journal suisse dit à ce sujet: Un grand nombre d'autres arrestations a eu lieu dans l'île Majorque, parmi lesquelles on remarque presque toutes les anciennes autorités de la Catalogne. Beaucoup de déserteurs qui allaient rejoindre don Carlos ont été pris, munis de pièces d'or frappées au coin de la Sardaigne. La correspondance trouvée chez M. Ponti ne laisse aucun doute sur l'appui que le gouvernement sarde donne aux insurgés; enfin, au jour marqué pour un mouvement général en Catalogne, une frégate sarde a paru sur les côtes.

— On lit dans le *Journal des Débats*:

« L'administration qui vient d'être formée en Angleterre n'a pas à faire connaître le programme de sa politique; non seulement les nous dont elle se compose parlent d'eux-mêmes, mais son passé répond de son avenir et, particulièrement en ce qui concerne ses relations avec la France et avec les puissances étrangères, garantit l'accord le plus sincère entre les deux gouvernements, accord si heureusement établi par les soins de M. le prince de Talleyrand. Ce n'est pas que le maintien de leur bonne intelligence ait jamais été douteux pendant le ministère de sir R. Peel; mais les résultats que le duc de Wellington pouvait accepter comme des faits accomplis, trouveront dans le ministère Melbourne des défenseurs systématiques, une faveur plus assurée, une intelligence plus complète de l'ensemble politique auquel ils se rattachent. Envisagés dans leurs rapports avec la France, les derniers événements de l'Angleterre se présentent donc sous un jour favorable, et nous ne pouvons que nous en féliciter. »

— Quelques journaux ont prétendu que les deux acteurs de la rencontre dont on a parlé hier étaient MM. Baude et Bessières. Ces honorables députés viennent de publier une lettre qui dément cette assertion.

— M. Capefigue vient de découvrir des correspondances toutes entières du cardinal de Richelieu, de Mazarin, de Marie de Médicis, et les immenses travaux diplomatiques et administratifs de Louis XIV. Toutes ces pièces sont complètement inédites; elles serviront au grand ouvrage que M. Capefigue prépare sur cette époque.

— Un journal annonce le départ de lord Cowley. Cette nouvelle est prématurée. Lord Cowley devait partir lundi dernier, mais il a différé son départ de quelques jours. Il attend que la nomination de

son successeur soit officielle. Ce sera sans doute lord Granville; mais il n'y a encore rien de définitif à cet égard. On annonce du reste que, pendant son court séjour à Paris, comme ambassadeur, lord Cowley a déclaré que ce qu'il avait vu et observé en France avait détruit dans son esprit les préventions que le parti politique auquel il appartient conserve encore contre notre nation.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées*, du 18: « On écrit de la frontière: lord Elliot a enfin reçu le double sauf-conduit qu'il attendait de Mina et de don Carlos, pour pouvoir accomplir la mission dont il est chargé; il est entré le 15 en Espagne; le 17, il doit coucher à Tolosa, et arriver le lendemain à Lecumberri, point désigné pour son entrevue avec don Carlos. Les deux partis paraissent avoir résolu de rendre à l'envoyé britannique des honneurs extraordinaires. Dès qu'il aura franchi la Bidassoa, le brigadier Jaureguy, à la tête du régiment de Fernando, doit l'escorter jusqu'aux avant-postes carlistes, aux environs d'Oyarsun; là, Zamalacarrégu, avec deux compagnies de lanciers, est chargé de le recevoir et de le conduire à Aspeytia, où le prétendant doit se trouver avec sa petite cour et la plus grande partie de ses forces; on assure qu'elles ne s'élèvent pas à moins de 15,000 hommes. Il paraît que don Carlos a l'intention de demander à lord Elliot de passer son armée en revue, et qu'il espère lui prouver qu'il est à peu près roi, puisqu'il en possède la puissance. Nous craignons bien que des prétentions exagérées de part et d'autre ne rendent tout rapprochement impossible. »

— Le *Journal du Havre* d'hier, reçu par estafette, porte ce qui suit:

« Quelques heures après son arrivée au Havre, le commodore Elliot s'est rendu à bord de sa frégate, qui a fait immédiatement route pour Cowes pour y renouveler son eau. La *Constitution* n'aurait pu faire cette opération que fort difficilement au Havre, en restant sous voiles au large ou même en mouillant sur rade.

« M. Livingston est attendu dans notre ville sous deux ou trois jours. La *Constitution* doit, dit-on, à son retour de Cowes, venir prendre cet ambassadeur pour le ramener aux États-Unis, avec toute sa famille. »

Nous devons ajouter que notre correspondance nous annonce que près de 5,000 balles de coton avaient été vendues dans la journée, ce qui semblerait annoncer quelque inquiétude causée par la nouvelle du départ de M. Livingston.

— On lit dans le *Journal de Calais*, du 21 avril:

« Ce matin la douane a saisi dans le double fond d'une malle appartenant à un Anglais, nouvellement débarqué, un drapeau d'environ 2 pieds et demi. Ce drapeau était fait de deux étoffes; d'un côté en velours cramoisi avec la couronne et les armes d'Espagne et fleurs de lys aux quatre coins, richement brodées en or; l'autre côté en soie blanche, où était peinte l'image de la Vierge des douleurs, avec la devise: *Generalissima del Exercito de Carlos V*. Il est entouré d'une frange d'or.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 AVRIL.

Aujourd'hui, à une heure, a eu lieu, dans la chapelle du palais, en présence de toutes les autorités civiles et militaires, le baptême du prince royal. Ce sacrement a été administré par Mgr. l'archevêque de Malines.

Il y aura grand dîner aujourd'hui à la cour, à six heures précises. Parmi les convives, on cite Mgr. l'archevêque de Malines.

On assure que dimanche prochain, à l'occasion de l'heureux accouchement de S. M. la reine et de la naissance d'un prince, un *Te Deum* solennel sera chanté dans l'église des SS. Michel et Gudule, et que des réjouissances auront lieu en cette ville.

— Le roi vient de nommer M. Servais premier violoncelle de sa musique particulière.

— M. de Muelenaere, ministre des affaires étrangères, est parti avant-hier pour Bruges. M. Nothomb, secrétaire général, aura, pendant son absence, la signature pour l'expédition des affaires de ce département.

— M<sup>lle</sup> Malibran et M. de Bériot sont arrivés à Bruxelles. La musique des guides leur a donné avant hier soir une brillante sérénade.

— Hier, vers cinq heures et demie, la machine à vapeur manœuvrait sur le chemin de fer, suivie de plusieurs wagons chargés de sable; entre la route royale et la route de Luiken, l'essieu de l'avant-dernier wagon est venu à casser. Le wagon a été renversé et toute la ferraille en a été tordue: heureusement que la machine à vapeur s'est arrêtée au même moment. Un ouvrier en a été quitte, après avoir été tout couvert de sable, pour quelques blessures.

LIEGE, LE 27 AVRIL.

(Correspondance particulière.)

Bruxelles, le 26 avril.

Grâce au saint temps de Pâques, notre scène politique est fermée en ce moment, aussi bien que notre scène dramatique. Le public de Bruxelles est veuf en même temps de la voix de M. Serda et de celle de M. Dumortier. Il nous reste, pour nous distraire, les petites pièces du Parc et le ménage de Tourniaire, en politique les lettres de renonciation de MM. Gendebien, de Robaulx et Barthels; c'est le testament de la république belge, comme dans tous les testaments, l'agonissant se sépare avec regret des illusions de la vie passée et appelle une vie meilleure dans l'avenir. Des exagérations qui, malgré l'étonnante facilité qu'elles avaient de s'illustrer, étaient réduites à ne se sentir plus de base dans le pays, disparaissent de la scène. Cela devait arriver quelques mois plus tôt ou plus tard, qu'on se fit justice à soi-même ou que d'autres le fissent. C'est une phase nouvelle et qui peut en préparer d'autres. Un des éléments qui faussaient partiellement l'opinion se retire et reconnaît son impuissance. A part même la perte de temps évitée, c'est donc un pas de fait dans le vrai et vers le classement réel et durable des opinions.

Le public ici a été un peu désappointé de ne pas avoir, à l'occasion du baptême du jeune prince, la solennité sur laquelle il comptait. La suppression de la cérémonie publique est attribuée, par les uns, à la crainte d'exposer trop tôt l'enfant royal au contact de l'air; par d'autres, aux sentiments pénibles que la vue du chœur de St. Gudule, où le baptême devait se faire, et sous lequel le premier né fut inhumé, aurait fait éprouver au roi.

J'ai lu dans votre journal que la régence de Liège rédige une pétition en faveur du maintien de l'université de votre ville. Que votre patriotisme local se tranquillise. Je suis en mesure de vous rassurer suffisamment à cet égard. Je puis vous dire que décidément le mot d'ordre des catholiques en cette matière, sera le maintien des deux universités de Gand et de Liège. Vous sentez bien qu'avec l'appui des catholiques, celui du ministère, des députés liégeois et flamands, il n'y a pas de danger que cette opinion succombe aux chambres. Une université unique devrait nécessairement être placée à Bruxelles ou à Louvain. On craint à Bruxelles cet élément d'effervescence. Quant à Louvain, il paraît que les catholiques réservent cette ville pour leur université. Elle lui convient comme point central et parce qu'ainsi on profitera de la renommée de l'ancienne université louvaniste. Des libéraux plus passionnés croient aussi que l'intention de leurs adversaires est de donner deux universités au gouvernement pour que l'une et l'autre soient moins brillantes que ne le serait un seul établissement central. Si l'on reconnaît par la suite, disent-ils, qu'elles languissent trop, on supprimera au moins l'une des deux, celle de Gand probablement, et Liège se trouvant à l'extrémité du pays, l'université catholique aura, ou peu s'en faut, le monopole des provinces flamandes et centrales. Je crois que c'est aller trop loin; ce pourraient être là tout au plus, les vues de quelques esprits isolés; mais certainement, on peut dire que ce ne seront pas celles de la généralité des catholiques, qui, aux chambres, voteront en ce sens. C'est l'erreur des partis de se croire toujours l'un à l'autre plus de méchancetés et surtout beaucoup plus d'esprit que ni l'un ni l'autre n'en a réellement.

Le *Moniteur* dément aujourd'hui l'assertion de

quelques journaux que les nouvelles proportions cadastrales ne serviraient point encore de base, cette année, à la répartition de la contribution foncière entre les localités d'une même province. Tant pis, car cette introduction prématurée excite beaucoup de réclamations et est réellement fort mal conçue.

D'abord, une modification de l'impôt foncier qui pour certaines communes va jusqu'à en doubler et même en tripler le taux, ne devrait point, sous une administration régulière, être introduite sans transition. Aujourd'hui on laisse subsister l'inégalité entre les diverses provinces, le contingent de chacune reste le même encore, mais on veut établir une proportion plus exacte quant à ce que chaque commune paie dans ce contingent provincial. C'est donc une égalité fictive, provisoire; on modifie ce taux pour le modifier encore, lorsque la répartition exacte sera établie entre les provinces. Dans telle province, aujourd'hui surchargée, et où la moyenne du taux actuel de l'impôt foncier est de 20 pour cent du revenu, par exemple, telle commune, qui par suite de l'inexactitude de la répartition provinciale ne payait que 11 pour cent, se trouvera subitement portée au taux de 20 pour cent, et cependant le taux moyen cadastral pour tout le pays étant de 11 pour cent, il s'en suivra que cette commune, lorsqu'on introduira cette proportion cadastrale dans tout le pays, se trouvera réduite à son taux primitif. On aura donc bien inutilement, pendant quelques années ou quelques mois, excité des réclamations. Il était bien plus sage d'attendre la péréquation de toutes les provinces. L'inconvénient inverse est le même là où le taux moyen est aujourd'hui trop peu élevé. Une commune qui y payait 12 ou 13 pour cent, sera réduite au taux moyen de la province qui est peut-être 8 ou 7, pour être ensuite, lors de la péréquation générale, reportée brusquement à 11; ce qui ne manquera pas de paraître beaucoup plus dur que si les choses étaient restées dans leur état actuel.

Nos oisifs ont été occupés cette semaine de la disparition subite de M. Cartigny, le directeur de notre théâtre. Les *impresarii* ne sont pas en veine cette année. Dans toutes nos grandes villes, mêmes cris de détresse, et cependant jamais les théâtres ne furent plus fréquentés. Il paraît que le haut prix de la matière première tue cette industrie. Les directeurs sont écrasés entre le haut prix des acteurs et les exigences du parterre qui suivent les uns et les autres une progression également ascendante. Pour celui de Bruxelles, la chose paraît moins excusable; car il est comblé des libéralités, on pourrait presque dire des prodigalités de la liste civile. Près de 200 mille francs lui sont comptés chaque année sur la cassette du roi. C'est le double de ce que coûte le personnel du cabinet ministériel tout entier. Dans le siècle où nous vivons, un témoin a plus de valeur sur le marché qu'un ministre de la justice. Il en coûte moins de faire faire un code qu'un entrechat. Il est possible que cette générosité même aide à la perte des directeurs de Bruxelles, en ce qu'ils semblent tenus à moins d'ordre et d'économie, ayant derrière eux une ressource qui leur paraît inépuisable. Toujours serait-il à désirer que la liste civile mît à ses subsides quelques conditions précises dans l'intérêt de l'art proprement dit. Si en stipulant l'acquisition d'un ou deux talens de première ligne, comme Mme. Damoreau Cinti, par exemple, on aurait fait quelque chose de plus que de faciliter un passe-temps aux oisifs. Ce serait rendre aux progrès de l'art musical en Belgique, un service signalé, et qui ne peut émaner que de la générosité royale. C'est comme si on dotait de la transfiguration un pays où Raphaël serait inconnu, je pourrais dire un musée de la Belgique.

Agréés, etc.

Par arrêté du 21 février dernier, S. M. a supprimé la croix de fer de deuxième classe, et décidé qu'il n'y aura plus qu'une seule classe de décorés. En conséquence, M. le gouverneur de Liège vient de prier MM. les bourgmestres d'inviter les décorés de deuxième classe à déposer, à la maison communale, la décoration qu'ils ont reçue, le gouvernement se chargeant des frais de changements à faire à ces décorations.

— M. le gouverneur de la province de Liège vient d'adresser aux administrations communales une liste très longue contenant l'énonciation des brevets d'invention tombés dans le domaine public; chacun peut désormais mettre en œuvre, vendre ou fabriquer les divers objets pour lesquels ces brevets avaient été accordés. Les administrations communales s'empresseront de donner communication de cette liste aux industriels qui la désireraient.

— Nous pouvons assurer que M. Brabant ne se propose pas de donner sa démission de membre de la chambre des représentants, comme l'*Eclair*eur de Namur l'avait allégué. (Indépend.)

— Notre ville vient de s'enrichir d'une industrie nouvelle. Une fabrique pour les pendules, à l'instar des fabriques établies en Suisse et en France, a été mise en activité, depuis peu de temps, par un de nos concitoyens, M. Lefebvre, rue Vinàve d'Ile, qui a long-temps séjourné dans les fabriques étrangères. Déjà plusieurs ouvriers qu'il a lui-même instruits et exercés se sont établis pour exécuter les pièces de détails et forment, à leur tour, des ouvriers chez eux. Les principales pièces sont fabriquées par des mécaniques dont la majeure partie a été inventée par M. Lefebvre. Entr'autres machines de son invention, on remarquera une mécanique à diviser et à arrondir les dents d'engrainage, d'une accélération telle qu'en une heure de travail elle achève 25 roues prêtes à être employées. Ces machines, d'un fini recherché et d'une précision qui n'appartient qu'aux vrais artistes, méritent d'être vues par les personnes de l'art.

— Un ukase du 1<sup>er</sup> septembre 1833 avait permis d'importer en Russie, exempts de droits, les blés étrangers par tous les ports d'Europe et toutes les douanes de l'empire, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1835.

Par un ukase du 19 novembre 1834, ce terme avait été prolongé, pour les ports de la mer Noire, du Danube et d'Azoff, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1836.

Un troisième ukase, du 28 décembre 1834, a étendu la permission d'importer les blés étrangers, en exemption de droits, pendant l'année 1835, aux frontières de terres limitrophes de la Moldavie, de l'Autriche et de la Prusse, ainsi qu'aux ports de la Baltique et de la mer Blanche; ce même acte a permis de transporter ces blés d'un port russe dans un autre sur des bâtimens étrangers, ainsi que cela a déjà eu lieu en 1834.

#### SPECTACLE.

##### Bénéfice de M. Lemaire aîné.

Encore quelques jours et nous arriverons à la clôture de l'année théâtrale: déjà voici la dernière représentation à bénéfice dont nous aurons à parler. On annonce, pour mercredi prochain, au bénéfice de M. Lemaire aîné, une représentation composée de la dernière de *Gustave*, avec un galop et des costumes nouveaux, et de la première de *Elle est Folle*, vaudeville nouveau en deux actes de M. Mélesville, dont les journaux parisiens ont dit beaucoup de bien.

Il faut espérer que pour venir le dernier, M. Lemaire ne sera pas traité avec moins de bienveillance que la plupart de ses camarades ne l'ont été. Cet artiste qui nous quitte pour aller au Havre, laissera des regrets chez nous; il sera difficile d'oublier son jeu si plein de naturel et de franc comique dans *Michel Perrin*, *la Fille de l'Avare*, *une Passion*, *les Duels*, etc. On doit lui tenir compte aussi de la manière vraiment remarquable dont il remplit le rôle difficile d'*Ankstrom* dans *Gustave*, où, il faut en convenir, si sa voix ne peut supporter la comparaison avec la belle basse-taille de M. Bouchy, cette infériorité est plus que compensée par l'énergie et l'expression de son jeu. Et à propos de *Gustave*, nous rappellerons encore que c'est au zèle de M. Lemaire que nous sommes redevables du brillant galop du *bal masqué*, qu'il a seul organisé; il serait même bien à désirer qu'il pût le diriger encore mercredi pour la dernière fois, s'il n'en est empêché par la fatigue du rôle d'*Ankstrom*.

Nous terminerons en engageant tous les vrais amateurs de spectacle à venir recevoir les adieux de notre excellent comique, qui, nous n'en perdons pas l'espoir, nous reviendra plus tard.

##### VILLE DE LIEGE. — FOIRE.

Les bourgmestres et échevins, informent le public que la première foire de cette ville est fixée au lundi 11 mai pour finir le 19 du même mois.

Les marchands patentés qui seraient d'intention d'y établir des boutiques, doivent se faire inscrire au bureau central de police qui leur indiquera l'emplacement qu'ils peuvent occuper.

Les artistes vétérinaires visiteront les chevaux et les bestiaux exposés en vente. Ils sont chargés de se conformer aux me-

ures prescrites par les lois et réglemens s'ils en reconnaissent qui fussent atteints de maladie.

A l'Hôtel de Ville, le 15 avril 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

#### ETAT-CIVIL DE LIEGE, Du 24 AVRIL.

Naissances: 2 filles.

Mariages 15, savoir: Entre Pierre Joseph Duguet, premier commis à la direction du trésor provincial, rue Joffosse, et Marie Barbe Demeuse, sans profession, rue Puits en Sock. — François Joseph Grégoire, domestique, à Embourg, et Anne Marie Joseph Ferminnesse, femme de chambre, sur Meuse. — Jean François Joseph Créten, graveur, rue des Tourneurs, et Elisabeth Devosse, sans profession, rue de la Magdelaine. — Mathis Thomas, sergent au premier régiment d'infanterie, en garnison en cette ville, et Christine Meyer, sans profession, à Nidervelle (France.) — Maximilien Henri Joseph Labeye, jardinier, rue Rotureau et Barbe Josephine Ramoux, couturière, sur Avroy. — Joseph Zegnins, journalier, rue des Ecoliers, et Louise Francken, journalière, même rue. — Louis Lambert Stennier, menuisier, rue Hocheporte, veuf de Marie Agnès Aimont, et Gertrude Larbalette, sans profession, faubourg Sainte Marguerite. — Hubert Verjans, cocher, derrière St. Paul, et Anne Elisabeth Lenardts, femme de chambre, à Tongres. — Jean Baptiste Pseudhomme, menuisier, à Ben-Ahin, et Lucie Lorenge, sans profession, rue Pierreuse. — Joseph Leroy, armurier, faubourg Saint Léonard, et Elisabeth Malchaire, sans profession, même faubourg. — Auguste Gérard César Désiré Jacob, employé, rue Agimont, et Pauline Adélaïde Josephine Renardy, sans profession, rue des Soeurs Grises. — Edmond Paul Lenarts, sergent au troisième bataillon d'artillerie de siège en garnison en cette ville, et Corneille Lenaerts, journalière, à Veldwezeld. — Jacques Robert Beesmans, caporal des pontonniers, domicilié à Maestricht, et Marie Jeanne Carolus, domestique, place Sainte-Barbe. — Jean Joseph Delvaux, tailleur de pierres, à Maestricht, et Anne Marie Troyen, domestique, rue du Crusifix. — Jacques Gérard Uzannaux, marchand, faubourg Sainte-Marguerite, veuf de Marie Marguerite Elisabeth Josephine Chuyse, et Marie Dubois, sans profession, à Ans et Glain.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Thomas Nicolas Eloque, âgé de 69 ans, typographe, rue devant la Boucherie, veuf de Marie Elisabeth Cobben. — Reni Joseph Courtois, âgé de 21 ans, peintre en bâtimens, rue devant les Carmes, célibataire. — Ida Mins, âgée de 88 ans, couturière, rue Féronstrée. — Marie Catherine Deplaye, âgée de 86 ans, domestique, rue du Vert-Bois.

Du 29. — Naissances 4 garçons, 4 filles.

Décès: 2 garçons, 2 hommes, 2 femmes, savoir: Jean Joseph Périn, âgé de 52 ans, tailleur, rue des Uraclines, célibataire. — Gilles André Sentroul, âgé de 49 ans, convoyeur, à la Boverie, veuf de Marie Françoise Pereye. — M<sup>re</sup> Jne. Anson, âgée de 72 ans, cuisinière, Bégunage St. Christophe. — Cath. Bonha, âgée de 57 ans, journalière, derrière St. Pholien, veuve de Mathieu Ramet.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi 27 avril, 12<sup>e</sup> représentation du 8<sup>e</sup> mois d'abonnement, la dernière représentation de *Jeannot et Colin*, opéra en 3 actes, de M. Etienne, musique de Nicolo; précédé de la dernière représentation de *la Fille de l'Avare*, vaudeville en 2 actes, de MM. Bayard et Paul Duport.

Mercredi prochain, abonnement suspendu, au bénéfice de M. LEMAIRE aîné, la dernière représentation de *Gustave III ou le bal masqué*, grand opéra historique en 5 actes et orné de tout son spectacle; précédé de la première représentation de *Elle est Folle*, vaudeville nouveau en deux actes de M. Mélesville.

Jeudi prochain clôture de l'année théâtrale.

#### DIRECTION PROVINCIALE DU TRÉSOR.

##### PENSIONS CIVIQUES.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés, que le PAIEMENT DES PENSIONS CIVIQUES pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1835, est ouvert à son bureau tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

F. J. BOUGNET, demeurant au Tonnellet, rue de la Bourcherie, continue son COMMERCE de CHARCUTERIE et se trouve constamment fourni de LANGUES de BOEUF et de MOUTONS fumés, qu'il vend à juste prix. 438

#### CHARLES DUFOUR, MARCHAND TAILLEUR A HUY, RUE GRIANGE.

A l'honneur d'annoncer son RETOUR de PARIS, et qu'il vient de recevoir des ASSORTIMENS COMPLETS de DRAPS, étoffes pour pantalons et gilets, etc. Le tout au dernier goût.

## MAGASIN

DE

### MODES ET NOUVEAUTÉS, AU CHAPEAU BLANC, RUE DU PONT, N° 916.

L'épouse DE JASSE née Josephine SIMONIS, avantageusement connue pour les perfections et la fraîcheur de ses ouvrages, a l'honneur d'annoncer son RETOUR avec un joli choix de modes très-variées de ce qui a paru de mieux à Paris pour la saison.

L'on trouvera constamment chez elle un grand choix de CHAPEAUX très bien confectionnés, et en général tous autres articles de modes et nouveautés qui paraissent journellement. Les compositions avantageuses qu'elle a faites avec ses correspondans lui donne la facilité de vendre à des prix on ne peut plus bas.

Au même, il se trouve un dépôt de chapeaux de paille de toute qualité et du dernier goût. 474

La commission administrative des Hospices civils de Liège METRA en ADJUDICATION publique au rabais par soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances:

1° Le MERCREDI 20 MAI 1835, à 3 heures de relevée, l'entretien pendant trois années consécutives, des toits des Hospices, Béguinage, et Maisons en 3 lots

2° Et le MERCREDI 27 MAI 1835, à 3 heures de relevée, les travaux de charpente, menuiserie, etc., etc., à faire aux fermes sises à Josez, à la Cour Lemaire, commune de Battice, et à celles sises à Fleron et au Labeux, commune de Fleron, en un lot, et la fourniture de 200 cordes métriques ou aunes cubes de bois de chêne élé dit Bois culin, pour le service de la Boulangerie générale des Hospices aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges. 470

## VENTE

DE

### DEUX MAISONS.

Le MARDI 5 MAI 1835, à 3 heures de relevée, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont, de DEUX BELLES MAISONS séparées par une cour, dont une avec porte cochère solidement et récemment bâtie, située au commencement du quai de la Sauvenière, n° 808, très à portée de la salle de spectacle, sur la mise à prix de 35,000 fr. On pourra l'occuper de suite.

L'autre située rue Basse Sauvenière, n° 809, sur la mise à prix de 10,000 francs. On en aura la jouissance au 24 juin.

Ces deux maisons sont libres de charges et on peut les voir en s'adressant au n° 809, rue Basse Sauvenière. Les titres et le cahier des charges sont déposés en l'étude du notaire PAQUE.

L'administration municipale de Wandre, mettra en adjudication, le 4 MAI 1835, à dix heures du matin, chez Joseph Servais, cabaretier à Wandre, la CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNE avec une salle d'école. Ceux qui voudraient en faire l'entre-prise devront faire leurs soumissions par lettres cachetées adressées à la régence qui les ouvrira en public avant l'exposition: l'offre la plus avantageuse à la commune servira de mise à prix.

S'adresser au bourgmestre pour voir les conditions et le plan du bâtiment. 469

### BELLE VENTE DE MEUBLES, APRÈS DÉCÈS.

LE MARDI 28 AVRIL courant, et jours suivans, à deux heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, VENDRA aux enchères à la maison n° 286, rue devant St. Thomas, un beau MOBILIER, consistant notamment en garde-robes, commodes, tables, chaises boutées en acajou, une superbe garde-robe antique, en pièces rapportées d'un travail recherché, un Christ en ivoire de mains de maître et d'une grande beauté, deux régulateurs, argenterie, vins vieux des meilleures années et des premières qualités, linges de table, literie, batterie de cuisine, etc. 276

## A VENDRE

Un BEAU JARDIN entouré de murs, avec un petit bâtiment sur le devant, sis rue Célestines. S'adresser cloîtres St. Jean en Isle, à Liège où il y a deux places à LOUER, pour des personnes seules, sises Hors Château. 422

## AVIS.

Un CÉLIBATAIRE se voyant, par des circonstances malheureuses, sans moyens d'existence, cherche à se PLACER comme domestique, garde magasin, garde-malade, etc., etc. Il connaît la tenue de livres. Il fournira les certificats les plus satisfaisans. Il espère que toutes les personnes bienveillantes s'intéresseront à son malheureux sort. Il préférerait une maison où l'on parle flamand.

S'adresser, par lettres affranchies, à M. CLERRIX, quai d'Artois, n° 617.

## AUX TROIS OMBRELLES.

F. COLOMBIER, place du Marché, n° 931, vient de recevoir un très GRAND ASSORTIMENT de PARASOLS dans tout ce qu'il y a de plus nouveau dans les prix de 9 jusqu'à 18 francs. Il a aussi un ASSORTIMENT D'ÉTOFFES pour les RECOUVRIR et les faire à volonté. Il est aussi très bien assorti en PARAPLUIES de GROS de NAPLES, du prix de 13 jusqu'à 30 francs. Il a aussi un ASSORTIMENT de BUSC et BALAINÈDE CORSET et autres ainsi que de BAGUETTE de FUSIL. 424

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts. 5<sup>e</sup> Maîtrise.

On donne avis que la vente de FUTAIE sur les coupes de TAILLIS de l'ordinaire 1835, au bois de Val St. Lambert, province de Liège, et dans la forêt de Harre, province de Luxembourg, aura lieu le jeudi 7 mai 1835, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples renseignemens et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé et à St. Trond au bureau du maître particulier.

On CHERCHE à ACHETER un CABRIOLET de campagne, neuf, solide, et bien conditionné. S'adresser chez FERETTE, M<sup>re</sup>. sellier, à côté de la porte Ste Marguerite. 472

## FACULTE DE SURENCHÉRIR DE BELLES RENTES.

Le 23 AVRIL 1835, les créances ci après indiquées, ont été provisoirement adjudgées; savoir:

1<sup>o</sup> Une rente annuelle et perpétuelle de 732 fr. 38 c. au capital de 24,413 frs., à charge de la ville de Châtelet, arrondissement de Charleroi, au prix de fr. 11,700.

2<sup>o</sup> Une idem, de 364 fr. 67 c. au capital de 10,940 fr. 17 c., due par la commune de Marneffe, près Huy, pour fr. 4,400.

Le titre constitutif de cette dernière la fixe à 300 fl. Brobant sans y ajouter le mot Liège.

3<sup>o</sup> Une autre de 6 muids épeautre, due par MM. Lewalle et autres, d'Evengne et Melin, pour fr. 4 600.

Les sûretés attachées à l'existence de ces RENTES, ne laissent rien à désirer; elles sont toutes payables à Liège et les deux premières ne sont soumises à aucune espèce de retenue.

Ces adjudications peuvent être surenchérées d'un 20<sup>e</sup> jusques et inclus le 13 mai prochain.

La déclaration de SURENCHÈRE doit être faite devant M<sup>e</sup> SERVAIS, notaire à Liège, et peut être collective ou partielle.

L'on peut aussi s'adresser à MM<sup>e</sup> DELVIGNE, notaire à Namur, et DELVAUX, notaire, près Tirmont.

## FACULTÉ DE SURENCHÉRIR, SUR UNE BELLE MAISON, AVEC

### COUR ET JARDIN,

Sise à Liège, au commencement du Quai de la Sauvenière, dans le plus agréable emplacement, à proximité du théâtre royal. Cette maison a aussi une entrée rue basse Sauvenière, n° 799.

Le jardin, fermé par une grille en fer, a une largeur sur ledit quai, de 10 mètres 85 c. et contient en superficie 169 mètres carrés 64 c.

Par acte de vente aux enchères publiques, devant M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, du 8 avril 1835, la dite maison a été adjudgée provisoirement, pour le prix de 36,400 francs.

Jusqu'ici le 15 mai, on peut surenchérir d'un 20<sup>e</sup> sur le prix ci dessus, par acte à passer devant ledit notaire. 324

On DEMANDE de BONNES OUVRIÈRES en LINGERIE. S'adresser rue de la RÉGENCE, n° 729.

A LOUER présentement une MAISON de CAMPAGNE, sise à Fexhe Sins, avec écurie, remise et un grand jardin. S'adresser au notaire DE BERVE, rue Sœurs de Hasque, numéro 284, à Liège, chargé de vendre une maison à équipage, dans la même rue. 370

## MONT DE PIÉTÉ.

TROIS PLACES de COMMISSIONNAIRES JURÉS étant vacantes à l'établissement, ceux qui désireraient les obtenir doivent adresser leur demande à la commission administrative avant le 1<sup>er</sup> mai, chez le directeur, demeurant quai de la Batte, n° 1112, où ils pourront prendre connaissance des obligations prescrites par le règlement. 194

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins vu la pétition adressée au roi par MM. H. J. Orban, A. C. de Rossius et J. N. Goffin, et qui a pour objet d'être autorisés à établir une usine pour l'éclairage par le gaz light de la houille, sur un terrain faisant partie du pré dit de la Vigne, et situé rue Joffosse à Liège;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1824, arrêtent: La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie de journaux, et affichée tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de St. Christophe.

Les personnes qui auraient des observations à présenter ou des motifs d'opposition à faire valoir, sont invitées à les faire remettre dans le terme de quinze jours, au secrétariat de la régence, où ladite demande et le plan des localités sont déposés.

A l'hôtel-de-ville, le 24 avril 1835.  
Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

## COMMERCE.

Bourse de Vienne du 17 avril. — Métalliques, 102 7/8. — Actions de la banque 1338 0/0.

Fonds anglais du 24 avril. — Cons., 92 0/0. — belge, 104 1/4 à 3/4. holl. 57 1/2. Portug. 99 7/8. Esp. cortés, 71 7/8.

Bourse de Paris, du 25 avril. — Rentes, 5%, 107 65 fin cour., 107 70. — Rentes, 3 p. c. 82 15, fin cour., 82 30. — Actions de la banque, 0000 00 — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 98 95, fin cour., 98 05. — Emprunt Guebhard, 51 3/8, fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 51 3/8, fin cour., 00 00. — Trois p. c., 33 0/0, fin cour., 00 00, différée, 23 3/8. — Cortés, 52 3/4. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 102 5/8, fin cour., 102 5/8. — Empr. romain, 102 3/4, fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 121 1/4 — Dette différée, 23 3/8. — Coupons cortés, 33 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 24 avril. — Dette active 56 3/8 000 — Dito, 5%, 102 1/6 00. — Dito Différée, 139 1/2 00. — Bil. de chance 25 15/16 00. — Syodi. d'anor. 95 3/4. — Dito, 3 1/2 0/0, 80 1/16 Contrib. de guerre, 0000 00. — Dito, 6%, 101 0/00. — Société de comm. 106 1/8. — Rus. li. et comp. 104 1/4. — Dito 1828 et 1829, 104 3/8 00. — C. ch. li. 1831, 1833 99 1/2. — Dito ins. au gr. liv. 70 1/2. — Dito emp. à L., 5%, 00 00 — Prus. nég. à L., 6%, 00 0/0. — Dan. m. à Lond., 00 0/0. — Rente franç. 00 0/0. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 49 1/8. — Dito à Londr., 3 0/0, 31 1/2 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 23 13/16. — Bons cortés à Lond. 49 1/4. — Coupons des cortés, 00 0/0. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques, 100 0/0. — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 0000. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 428 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcou. 00 0/0. — Dito à Londr., 00. — Brésiliens, 88 3/8 000. — Grecs. — Lots Prussiens 115 3/4.

Bourse d'Anvers du 25 avril.

Changes.	a courts jours.	a deux mois.	a 3 mois.
Amsterdam.	518 0/0 perte	A	
Londres.	12 05 0/0	A	12 00 0/0
Paris.	47 1/4		47 0/00 P 46 7/8
Francfort.	36 1/8		35 15/16 35 3/4
Hambourg.	35 3/8		35 3/16 00 0/0

Escompte à 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'emp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 5/8 3/4 et A — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente remb. 89 et 98 5/8 00 00. — Espagne. Gueb., 48 5/8 0/0 A. Idem perp. Paris, 3 p. c., 31 1/8 P. Idem perp. Amsterdam, 31 8 50 50 1/4 P. — Idem diff., 24 24 3/8.

Cours après la bourse

Perpétuelles, 50 1/4 A. — Cortés 50 1/4 P. — Dette différée, 24 1/4 A. — Coupons cortés, 33 0/0 A. — Gallo-Russes, Adm. Bruxelles 00 0/0 0. — Adm. d'Anvers 000 00 0. — Primes à 1 m., dont 1: Perpétuelles 51 1/2 A. — Cortés 51 1/2 A. — Dette différée 26 1/2 P.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

150 Balles café Brésil, prix inconnu.  
4100 Balles poutre Sumatra à 23 cts. ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 24 et 25 avril.  
Le koff belge Vr. Anna, c. Kuyt, v. de Dunkerque, ch. de meules et cruches.

Le 3 mats norvégien Bertha, c. Eliassen, v. de Gottenbourg, ch. de bois.  
Le brick norvégien Venus, c. Hausen, v. de Gottenbourg, ch. de bois.

Le koff hanovrien Helper, c. Meeske, v. d'Emden, ch. de café, coton et plomb.

Bourse de Bruxelles, du 25 avril. — Belgique. Dette active 54 0/0 P. Emprunt de 24 mill., 102 0/0 A. — Actions de la société générale (5) 825 0/0 P. Société de comm. de cette ville. 120 1/2 P. Banque de Belgique (5) 120 0/0 P. Hollande. Dette active, 55 1/2 0. — Espagne. Guebhard, 49 1/4 A. 000. Perp. Anvers 4 p. c. 00. Id. Amsterdam 5 p. c. 50 3/8 P. — Idem Paris 3 p. c. 32 0/0. Cortés à Londres, 50 1/2 P. 0/0. Dette différée, 24 et P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 24 avril.

From. l'hect., 45-15 — Seigle, 9 50 — Orge, 8-50 — Sarrasin, 8 50 — Avoine, 6 25 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Cuirre, ki log. — 4 45

H. Lignac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège